



Société anonyme au capital de 597 665,25 €  
Siège social : 900 rue du Mas de Verchant  
34000 MONTPELLIER  
RCS de Montpellier 442 896 015

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 31 Décembre 2015**

## Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITES</b>	<b>3</b>
1.1. Medtech en quelques mots	3
1.2. Description des faits marquants et de l'activité de Medtech durant le 1 <sup>er</sup> semestre clos le 31 décembre 2015, et postérieurement à la clôture	4
1.2.1 Emission Obligataire	4
1.2.2 Signature de trois nouveaux contrats de distribution	5
1.2.3 Avance Remboursable	5
1.2.4 Prix « Entreprise Cotée » 2015 du Palmarès Fast 50 pour la région Méditerranée	5
1.2.5 Prix « Excellence in Best Practice » 2015 décerné par le Cabinet Frost and Sullivan	6
1.3. Evolution et perspectives	6
1.4. Evènements survenus depuis la clôture du semestre	6
1.5. Risques et incertitudes – transactions avec les parties liées	6
1.6. Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées	7
<b>2 COMPTES SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>8</b>
2.1 Compte de résultats	8
2.2 Bilan	9
2.3 Annexes des comptes	11
<b>4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE</b>	<b>35</b>
<b>5. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>37</b>

## 1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITES

### 1.1. MEDTECH EN QUELQUES MOTS

Depuis 2002, Medtech conçoit, développe et commercialise une nouvelle génération de technologies d'assistance aux gestes médico-chirurgicaux contribuant à la mise en œuvre de traitements à la fois plus sûrs, plus efficaces et moins invasifs.

A travers le développement de « robots-chirurgiens » de dernière génération, l'ambition de Medtech est triple :

- participer à la mise en place de procédures chirurgicales moins invasives et plus sûres pour le bénéfice du patient ;
- offrir plus de précision et de sécurité aux chirurgiens dans leur pratique chirurgicale ;
- contribuer à une meilleure performance des systèmes de santé à travers une gestion du temps et une maîtrise des coûts plus efficaces.

La Société a mis au point un premier robot, BRIGIT, pour la chirurgie orthopédique, dont le portefeuille de brevets a été vendu au groupe Zimmer Inc. en 2006, la Société n'ayant pas les capacités d'en assumer la commercialisation à cette époque.

La Société a ensuite développé, à compter de 2007, une plateforme technologique de pointe ROSA™ Brain, dédiée aux procédures de neurochirurgie crânienne. En obtenant les homologations européennes et américaines de mise sur le marché, respectivement en 2008 et 2009, la Société a ensuite pu lancer la commercialisation de cette première plateforme, dont la société a vendu 58 unités au 31 décembre 2015.

Depuis 2011, la Société a développé un nouveau dispositif robotisé, ROSA™ Spine, dévolue à la chirurgie du rachis, et dont les premières applications sont prioritairement destinées au vissage pédiculaire. La Société a obtenu en juillet 2014 le marquage CE de son robot ROSA™ Spine, permettant sa commercialisation en Europe, ainsi que l'obtention, début janvier 2016, des autorisations réglementaires de la FDA (*Food and Drug Administration*) pour la commercialisation de ROSA™ Spine sur le vaste marché nord-américain.

Au 31 décembre 2015, la société est présente de manière directe en France, en Allemagne, en Angleterre, au Danemark et aux Etats-Unis. Couplé aux contrats de distribution signés avec des partenaires locaux sur les marchés émergents (Asie, Moyen-Orient...) ou spécifiques, la Société affiche une présence à l'international dans plus de 30 pays.

Le tableau ci-dessous résume les robots produits par Medtech :

Robot	Domaine d'application	Stade de développement	Nombre de robots installés dans le monde au 31/12/15
<b>ROSA™ Brain</b>	Chirurgie crânienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marquage CE obtenu</li> <li>▪ Autorisation FDA obtenue</li> <li>▪ Autorisation Health Canada obtenue</li> <li>▪ Autorisation SFDA obtenue</li> </ul>	58
<b>ROSA™ Spine</b>	Chirurgie du rachis	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marquage CE obtenu en juillet 2014</li> <li>▪ Autorisation FDA obtenue début janvier 2016</li> </ul>	1

## 1.2. DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE DE MEDTECH DURANT LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015, ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

### 1.2.1 Emission Obligataire

A la suite de l'assemblée générale des actionnaires du 10 décembre 2015, la Société a émis 452 363 obligations convertibles, dites OCABSA<sub>2020</sub>, chacune d'une valeur nominale de 30,10 €. A chaque obligation convertible est attachée 0,4 bons de souscription d'actions (« BSA »), chaque BSA donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la Société.

Ally Bridge Group (« ABG »), groupe d'investissement mondial spécialisé dans le secteur médical, a souscrit à l'ensemble des OCABSA<sub>2020</sub> émises.

Le règlement-livraison des OCABSA<sub>2020</sub>, qui ne sont pas admises aux négociations sur Euronext Paris, est intervenu le 17 décembre 2015.

Le produit brut de cette transaction a été de 13,6 M€, duquel ont été déduit certains frais ainsi que la rémunération de l'agent de placement.

Le produit net de la transaction sera destiné au développement des deux principaux produits de la Société, ROSA™ Brain et ROSA™ Spine. Il servira également à financer le besoin en fonds de roulement de la Société, les investissements nécessaires à son expansion géographique, sa recherche et développement ainsi que toute opportunité de développement commercial stratégique qui pourrait se présenter.

## **Impact de l'émission sur les actionnaires**

Participation des actionnaires	Base non diluée
Avant l'émission d'actions nouvelles (issues de la conversion des Obligations Convertibles et de l'exercice des BSA)	1%
Après l'émission d'actions nouvelles (issues de la conversion des Obligations convertibles et de l'exercice des BSA), dans le cas d'une conversion ou d'un exercice à 75%	0,83%
Après l'émission d'actions nouvelles (issues de la conversion des Obligations Convertibles et de l'exercice des BSA), dans le cas d'une conversion ou d'un exercice à 100%	0,79%

### **1.2.2 Signature de trois nouveaux contrats de distribution**

En juillet 2015, Medtech a signé deux nouveaux contrats de distribution avec les sociétés Stargen EU (République Tchèque), et Unison Health Group (Taiwan).

En septembre 2015, un accord de distribution exclusif avec la société Medikon (Turquie) a été signé.

### **1.2.3 Avances Remboursables**

En date du 30 novembre 2015, BPIFrance a versé à la société 1 094 K€ au titre du second versement. Pour mémoire, la société a reçu, le 11 juin 2014, une première avance remboursable de 592 K€.

Ce programme de financement « Innovation Stratégique Industrielle » de BPIFrance, d'un montant total de 5 065 K€, dont 3 614 K€ en avances remboursables, et 1 451 K€ en subventions, porte sur le développement d'un système robotique permettant la prise en charge des pathologies du rachis lombaire et cervical par voie mini-invasive et/ou percutanée.

### **1.2.4 Prix « Entreprise Cotée » 2015 du Palmarès Fast 50 pour la région Méditerranée**

Le jury régional du Technology Fast 50 a récompensé Medtech dans la catégorie « Entreprise Cotée » pour ses excellentes performances de croissance et le développement de sa technologie innovante dans le domaine de la neurochirurgie mini-invasive.

Medtech avait déjà été primée en 2014 par le Palmarès Technology Fast 50 avec le prix « Révélation ».

### **1.2.5 Prix « Excellence in Best Practice » 2015 décerné par le Cabinet Frost & Sullivan**

Le cabinet de conseil en stratégie Frost & Sullivan a choisi de distinguer la société Medtech en lui décernant son Prix « Excellence in Best Practices » de l'entreprise de l'année. Medtech a été ainsi récompensée pour ses activités dans le domaine de la neurochirurgie mini-invasive. Frost & Sullivan souligne également la stratégie de développement de la société qui, en une dizaine d'années seulement, s'est imposée comme un acteur international dans le domaine de la robotique chirurgicale du système nerveux central.

Medtech avait déjà été primée en 2013 par Frost & Sullivan avec le prix de la « société européenne dans le domaine de la robotique en neurochirurgie ».

### **1.3. EVOLUTION ET PERSPECTIVES**

Que ce soit en Europe, ou bien en Amérique du nord, les équipes commerciales ont continué de se développer et de se structurer durant le semestre, conformément au plan de développement annoncé. Les effectifs de la société ont sensiblement augmenté, passant de 36 fin juin 2015 à 43 au 31 décembre 2015. Les effectifs des filiales de la société sont passés, durant la même période de 15 salariés à 20 salariés, dont 17 aux Etats-Unis.

### **1.4. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE**

En date du 5 janvier 2016, la société a obtenu les autorisations réglementaires de la FDA (*Food and Drug Administration*) pour la commercialisation de ROSA™ Spine sur le marché nord-américain.

En date du 9 février 2016, Monsieur Bertin Nahum, Président de la société, a été élu membre du Conseil National du Numérique par le cabinet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

### **1.5. RISQUES ET INCERTITUDES – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les facteurs de risques affectant la société ont été présentés au chapitre 4 du document de base enregistré le 28 octobre 2013 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.13-048.

Depuis la levée de fonds effectuée à l'occasion de son introduction en bourse, les risques décrits dans le document de base n'ont pas évolué défavorablement, le risque financier ayant lui-même évolué favorablement compte tenu de l'augmentation de capital résultant de l'introduction en bourse, et de la récente émission obligataire de 13,6 M€.

Aucune opération avec les parties liées n'est à mentionner.

## 1.6. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES

Medtech a réalisé au premier semestre de son exercice fiscal 2015/2016 un chiffre d'affaires de 3 960 K€ en progression de 135% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

L'augmentation du parc de robots correspond à la vente de 11 nouveaux équipements ROSA™ Brain, portant ainsi la base installée à 59 unités, dont 17 en Europe, 29 aux USA/Canada, et 13 sur le reste du monde.

En conséquence du développement du parc d'équipements sous contrat de maintenance, les ventes de service atteignent 191 K€ sur le semestre, comparé à un chiffre d'affaires de 150 K€ sur les 6 premiers mois de l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 4 804 K€ sur le premier semestre de l'exercice, contre 2 421 K€ un an plus tôt, soit une augmentation de 98%.

Durant la même période, la société a vu ses charges d'exploitation passer de 4 780 K€ à 8 641 K€, soit une augmentation de 81%. Cette hausse reflète la mise en œuvre de la stratégie de développement de la société. En effet, le montant des achats de marchandises, autres achats, et charges externes ont progressé de 3 451 K€ pour s'établir à 6 629 K€, reflétant notamment la montée en puissance de la société à l'international, les coûts refacturés par les filiales étrangères passant de 1 188 K€ à 2 573 K€, Medtech Surgical Inc ayant notamment recruté 6 nouveaux collaborateurs sur la période. Avec le recrutement de nouveaux collaborateurs, les frais de personnel ont progressé de 399 K€, passant de 1 367 K€ à 1 765 K€. Les effectifs de la société ont progressé à 43 collaborateurs fin décembre 2015 contre 33 fin décembre 2014.

Le résultat financier bénéficiaire de 102 K€ au 31 décembre 2015 est essentiellement dû aux revenus des valeurs mobilières de placement, la société plaçant ses excédents de trésorerie sur des supports sécurisés.

La perte exceptionnelle de 225 K€ provient de la provision pour litige commercial comptabilisée sur la période, pour un montant de 200 K€, des pertes nettes comptabilisées sur le contrat de liquidité durant la période pour un montant de 25 K€.

Enfin, compte tenu des avances remboursables et subventions encaissées sur la période, la société n'a pas comptabilisé sur la période de Crédit d'Impôt Recherche. Le produit du Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'exercice 2014, comptabilisé dans les comptes annuels au 30 juin 2015 pour 272 K€, n'a pas été remboursé à la société au cours du second semestre 2015.

## 2 COMPTES SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2015

### 2.1 COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2015 (6 mois)	31/12/2014 (6 mois)	30/06/2015 (12 mois)
Ventes de marchandises	164	11	182
Production vendue	3 605	1 527	6 057
Production vendues services	191	150	278
<i>Chiffres d'affaires nets</i>	<b>3 960</b>	<b>1 688</b>	<b>6 517</b>
Production stockée	626	495	687
Production Immobilisée	-	77	78
Subventions et Autres Produits	120	20	376
Reprise sur Amort., et Provisions, Autres Produits	99	141	186
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<b>4 804</b>	<b>2 421</b>	<b>7 844</b>
Achats de marchandises et matières 1ères	1 369	794	1 879
Autres achats et charges externes	5 260	2 384	5 574
Impôts, taxes et versements assimilés	32	25	47
Salaires et traitements	1 234	969	2 198
Charges sociales	531	398	929
Dotations aux amortissements sur immobilisations	131	89	190
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	56	156
Dotations aux provisions pour risques et charges	75	52	143
Autres charges	9	13	18
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<b>8 641</b>	<b>4 780</b>	<b>11 134</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 837</b>	<b>-2 359</b>	<b>-3 290</b>
Autres Intérêts et produits assimilés	148	192	359
Reprises sur provisions et transferts de charges	72	7	7
Différence positive de change	39	67	227
<i>Total des produits financiers</i>	<b>259</b>	<b>266</b>	<b>593</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	44	5	71
Intérêts et charges assimilées	12	1	2
Différence négative de change	100	8	63
<i>Total des charges financières</i>	<b>157</b>	<b>14</b>	<b>136</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>102</b>	<b>252</b>	<b>457</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-3 735</b>	<b>-2 107</b>	<b>-2 833</b>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7	8	83
<i>Total des produits exceptionnels</i>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>83</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	2	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33	65	76
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	200	-	75
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	<b>233</b>	<b>67</b>	<b>151</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-225</b>	<b>-59</b>	<b>-68</b>
Impôts sur les bénéfices	0	-78	-275
<i>Total des produits</i>	<b>5 071</b>	<b>2 695</b>	<b>8 520</b>
<i>Total des charges</i>	<b>9 031</b>	<b>4 783</b>	<b>11 146</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 960</b>	<b>-2 088</b>	<b>-2 625</b>



## 2.2 BILAN

Bilan Actif (en milliers d'euros)	31/12/2015 (6 mois) Net	30/06/2015 (12 mois) Net
Concessions, brevets, droits similaires	250	232
Installations techniques, matériel et outillage	367	271
Autres immobilisations corporelles	187	109
Autres participations	30	30
Autres titres immobilisés	357	185
Autres immobilisations financières	206	407
<i>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</i>	<i>1 397</i>	<i>1 233</i>
Stocks	1 626	1 004
Avances et acomptes versés sur commandes	135	40
Clients et comptes rattachés	2 997	3 298
Personnel - Avances	13	13
Etat, impôts sur les bénéfiques	334	572
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	362	348
Autres	6	6
Disponibilités	24 282	12 028
Charges constatées d'avance	97	217
<i>TOTAL ACTIF CIRCULANT</i>	<i>29 852</i>	<i>17 526</i>
Ecarts de conversion actif	34	64
<i>TOTAL ACTIF</i>	<i>31 282</i>	<i>18 824</i>

<b>Bilan passif</b>	31/12/2015	30/06/2015
(en milliers d'euros)	(6 mois)	(12 mois)
	Net	Net
Capital	598	598
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	20 393	20 390
Réserve légale	5	5
Report à nouveau	-6 801	-4 175
Résultat de l'exercice	-3 960	-2 626
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>10 235</i>	<i>14 192</i>
Avances conditionnées	2 486	1 392
<i>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</i>	<i>2 486</i>	<i>1 392</i>
Provisions pour risques	427	262
<i>TOTAL PROVISIONS</i>	<i>427</i>	<i>262</i>
Emprunts	13 615	10
Découverts, concours bancaires	12	5
Dettes financières diverses	163	163
Dettes Groupe	407	400
Fournisseurs et comptes rattachés	2 310	1 306
Avances et acomptes reçus sur commandes	158	5
Personnel	341	368
Organismes sociaux	378	356
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	-	7
Autres impôts	11	12
Produits constatés d'avance	620	289
<i>TOTAL DETTES</i>	<i>18 014</i>	<i>2 921</i>
<i>Ecart de conversion passif</i>	<i>119</i>	<i>57</i>
<i>TOTAL PASSIF</i>	<i>31 282</i>	<i>18 824</i>

## 2.3 ANNEXES DES COMPTES

### Préambule

L'annexe a été établie pour l'arrêté des comptes semestriels du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes semestriels.

#### NOTE | 1 Faits caractéristiques de l'exercice

##### Emission Obligataire

A la suite de l'assemblée générale des actionnaires du 10 décembre 2015, la Société a émis 452 363 obligations convertibles, dites OCABSA<sub>2020</sub>, chacune d'une valeur nominale de 30,10 €. A chaque obligation convertible est attachée 0,4 bons de souscription d'actions (« BSA »), chaque BSA donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la Société.

Ally Bridge Group (« ABG »), groupe d'investissement mondial spécialisé dans le secteur médical, a souscrit à l'ensemble des OCABSA<sub>2020</sub> émises.

Le règlement-livraison des OCABSA<sub>2020</sub>, qui ne sont pas admises aux négociations sur Euronext Paris, est intervenu le 17 décembre 2015.

Le produit brut de cette transaction a été de 13,6 M€, duquel ont été déduit certains frais ainsi que la rémunération de l'agent de placement.

Le produit net de la transaction sera destiné au développement des deux principaux produits de la Société, ROSA™ Brain et ROSA™ Spine. Il servira également à financer le besoin en fonds de roulement de la Société, les investissements nécessaires à son expansion géographique, sa recherche et développement ainsi que toute opportunité de développement commercial stratégique qui pourrait se présenter.

##### Impact de l'émission sur les actionnaires

Participation des actionnaires	Base non diluée
Avant l'émission d'actions nouvelles (issues de la conversion des Obligations Convertibles et de l'exercice des BSA)	1%
Après l'émission d'actions nouvelles (issues de la conversion des Obligations convertibles et de l'exercice des BSA), dans le cas d'une conversion ou d'un exercice à 75%	0,83%
Après l'émission d'actions nouvelles (issues de la conversion des Obligations Convertibles et de l'exercice des BSA), dans le cas d'une conversion ou d'un exercice à 100%	0,79%

## **NOTE | 2 Avances Remboursables**

En date du 30 novembre 2015, BPIFrance a versé à la société 1 094 K€ au titre du second versement.

Pour mémoire, la société a reçu, le 11 juin 2014, une première avance remboursable de 592 K€.

Ce programme de financement « Innovation Stratégique Industrielle » de BPIFrance, d'un montant total de 5 065 K€, dont 3 614 K€ en avances remboursables, et 1 451 K€ en subventions, porte sur le développement d'un système robotique permettant la prise en charge des pathologies du rachis lombaire et cervical par voie mini-invasive et/ou percutanée.

## **NOTE | 3 Evénements postérieurs à la clôture**

En date du 5 janvier 2016, la société a obtenu les autorisations réglementaires de la FDA (*Food and Drug Administration*) pour la commercialisation de ROSA™ Spine sur le marché nord-américain.

En date du 9 février 2016, Monsieur Bertin Nahum, Président de la société, a été élu membre du Conseil National du Numérique par le cabinet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

## **NOTE | 4 Continuité d'exploitation**

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la direction de la société compte tenu des éléments et hypothèses structurantes suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits développés, impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années. La société est aujourd'hui entrée dans une phase de commercialisation active de ses produits ;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2015 de 24 282 K€, et le chiffre d'affaires prévisionnel, devraient permettre à la société de couvrir ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

## **NOTE | 5 Principes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, en accord avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en vigueur en France, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matériels et fournitures : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Frais de développement : la société comptabilise directement en charges les frais de développement engagés au cours de l'exercice.
- Immobilisations incorporelles et corporelles : les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur prix de revient pour les immobilisations produites en interne. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles sont dépréciées lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels informatiques	1 an
Concessions brevets licences	de 3 à 5 ans
Installations Agencements Constructions	10 ans
Matériel industriel	de 3 à 5 ans
Prototypes expérimentaux ROSA™	de 3 à 5 ans
Matériel R&D	5 ans
Moules ROSA™ <i>Spine</i>	30 mois
Installations Agencements Divers	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau & informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

- Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition, les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui est enregistrée à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel les dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Elles comprennent également la valeur nominale du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui est enregistrée à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel la masse salariale éligible donnant naissance au crédit d'impôt a été engagée.

### Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et les dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs.

### Aides conditionnées

Les avances conditionnées sont inscrites au bilan lorsque l'ensemble des conditions d'obtention ont été correctement respectées.

Les avances remboursables en totalité sont inscrites en autres fonds propres et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit exceptionnel dès réception de l'acceptation du constat d'échec. (Cf. Note 15)

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables établies par la direction.

(Cf. Note 16).

### Charges de sous-traitance et études externes

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche, ainsi que celui des études externes conduites dans le cadre de collaboration de recherche, est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la société, et en charges constatées d'avance du coût des services déjà comptabilisés mais non encore réalisés dans leur intégralité.

### Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée lors de la livraison des robots.

Le revenu des contrats de maintenance est comptabilisé sur une base linéaire qui reflète la période couverte contractuellement.

## NOTE | 6 Tableau de financement

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euro)	31/12/2015	30/06/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net	-3 960	-2 626
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements, dépréciations et provisions	300	476
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-	17
Retraitement des frais de développement activés sur l'exercice	-	-
Marge brute d'autofinancement	-3 660	-2 133
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 496	-2 123
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-2 165</b>	<b>-4 256</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	-298	-236
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-298</b>	<b>-236</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Apports en capital ou en comptes courants en numéraire	10	398
Avances remboursables	1 094	300
Emissions d'emprunts	13 615	-
Remboursement d'emprunts	-10	-154
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>14 710</b>	<b>544</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 248</b>	<b>-3 948</b>
Trésorerie d'ouverture	12 022	15 970
Trésorerie de clôture	24 270	12 022

## NOTE | 7 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Brut au 30/06/2015	Acquisitions de la période	Diminutions de la période	Brut au 31/12/2015
<b>(en milliers d'euros)</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences	369	50		419
Immobilisations en-cours				
<b>TOTAL</b>	<b>369</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>419</b>

Amortissement des immobilisations incorporelles	Cumul au 30/06/2015	Dotations de la période	Reprises de la période	Cumul au 31/12/2015
<b>(en milliers d'euros)</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences	137	33		169
Immobilisations en-cours				
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>169</b>

**NOTE | 8 Immobilisations corporelles**

<b>Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)</b>	<b>Brut au 30/06/2015</b>	<b>Acquisitions de la période</b>	<b>Diminutions de la période</b>	<b>Brut au 31/12/2015</b>
Matériel industriel	103	21		125
Prototypes expérimentaux ROSA™	453	60		513
Moules ROSA™ Spine	71	90		160
Instal. /agenc. divers	30	4		34
Matériel de transport	15			15
Matériel de bureau & informatique	111	61		172
Mobilier	48	37		85
<b>TOTAL</b>	<b>832</b>	<b>272</b>	<b>-</b>	<b>1 104</b>

<b>Amortissements des immobilisations corporelles (en milliers d'euros)</b>	<b>Cumul au 30/06/2015</b>	<b>Dotations de la période</b>	<b>Reprise de la période</b>	<b>Cumul au 31/12/2015</b>
Matériel industriel	21	11		32
Prototypes expérimentaux ROSA™	289	49		337
Moules ROSA™ Spine	47	15		63
Instal. /agenc. Divers	4	2		7
Matériel de transport	15			15
Matériel de bureau & informatique	60	14		74
Mobilier	16	7		23
<b>TOTAL</b>	<b>452</b>	<b>99</b>	<b>-</b>	<b>551</b>

**NOTE | 9 Immobilisations financières**

<b>Immobilisations financières (en milliers d'euros)</b>	<b>Brut au 30/06/2015</b>	<b>Acquisitions de la période</b>	<b>Diminutions de la période</b>	<b>Brut au 31/12/2015</b>
Titres de participations	30			30
Autres titres immobilisés	207	175		382
Dépôts et cautionnements	38			38
Créances diverses immobilisées	369		200	168
<b>TOTAL</b>	<b>644</b>	<b>175</b>	<b>200</b>	<b>619</b>



Provision pour Dépréciation des immobilisations financières (en milliers d'euros)	Cumul au 30/06/2015	Dotations de la période	Reprise de la période	Cumul au 31/12/2015
Autres titres immobilisés	22	3		25
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>25</b>

Les titres de participations comprennent :

- les titres de la société MEDTECH SURGICAL INC pour un montant de 4 K€ représentant 100% du capital.
- Les titres de la société MEDTECH SURGICAL GmbH pour un montant de 25 K€ représentant 100% du capital.
- les titres de la société MEDTECH SURGICAL LTD et MEDTECH SURGICAL NORDICS ISV sont inférieurs à 1 K€.

Les autres titres immobilisés comprennent :

- Les titres de la société MAEGLIN SOFTWARE SAS pour un montant de 15 K€ représentant une participation inférieure à 1% du capital. Les titres de la société MAEGLIN SOFTWARE SAS ont été dépréciés à 100% suite à l'ouverture d'une procédure collective en date du 26/03/2013. (Cf. Note 16)
- Les actions propres de la société Medtech, résultant de la mise en œuvre du contrat de liquidité avec la société de bourse ODDO Corporate Finance.

Les dépôts et cautionnements correspondent aux sommes versées au bailleur sur le contrat de location immobilière de la société.

Les créances diverses immobilisées comprennent les versements effectués, sur le contrat de liquidité, auprès de ODDO & Cie.

#### NOTE | 10 Etat des échéances des créances

Période de six mois close le 31 décembre 2015 :

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Clients	3 061	2 731	330
Etat, impôts et taxes	695	695	
<i>Dont Crédit d'Impôt Recherche</i>	<i>272</i>	<i>272</i>	
<i>Dont Crédit d'Impôt CICE</i>	<i>62</i>	<i>62</i>	
<i>Dont Crédit de TVA</i>	<i>362</i>	<i>362</i>	
Débiteurs divers	154	154	
Charges constatées d'avance	97	96	1
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>3 995</b>	<b>3 664</b>	<b>331</b>

Exercice clos le 30 juin 2015 :

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Clients	3 521	3 521	
Etat, impôts et taxes	920	920	
<i>Dont crédit d'impôt recherche</i>	525	525	
<i>Dont crédit d'impôt CICE</i>	47	47	
<i>Dont crédit de TVA</i>	348	348	
Débiteurs divers	59	59	
Charges constatées d'avance	217	211	6
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>4 717</b>	<b>4 711</b>	<b>6</b>

Les créances d'impôt sur les bénéficiaires correspondent essentiellement au Crédit d'Impôt Recherche. En l'absence de résultat imposable de la société, cette créance est remboursable dans l'année suivant la date de dépôt de la liasse fiscale. Pour l'année 2014, le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 272 K€, et devrait être remboursé d'ici au 30 juin 2016.

Le crédit de TVA correspond au montant à recevoir de l'administration fiscale en lien avec les achats de biens et services effectués par la société. Les formalités relatives à la demande de remboursement du crédit de TVA ont été correctement réalisées.

Les débiteurs divers correspondent pour l'essentiel aux avances sur frais octroyées aux salariés de la société, aux avances sur commandes consenties aux fournisseurs, et aux avoirs à recevoir.

#### NOTE | 11 Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	31/12/2015 (6 mois)	30/06/2015 (12 mois)
Achats d'études et de prestations de services	51	110
Primes d'assurances	17	15
Frais de Salons et d'expositions	15	32
Autres	14	60
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>217</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants (en milliers d'euros)	31/12/2015 (6 mois)	30/06/2015 (12 mois)
Clients factures à établir	158	8
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>8</b>

## NOTE | 12 Capitaux propres

Période de six mois close le 31 décembre 2015 :

<b>TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur unitaire</b>	<b>Montant (en milliers d'euro)</b>
[A] Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice			14 192
[B] Résultat de l'exercice			-3 960
[C] Augmentation de capital en numéraire			
<i>Dont variation du capital</i>	1 000	0,25	
<i>Dont variation de la prime d'émission</i>	1 000	3,55	4
[D] Diminution de la prime d'émission par imputation des frais d'introduction en bourse			
<b>[E] Capitaux propres à la clôture de l'exercice [A] + [B] + [C] + [D]</b>			<b>10 235</b>

Exercice clos le 30 juin 2015 (12 mois) :

<b>TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur unitaire</b>	<b>Montant (en milliers d'euro)</b>
[A] Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice			16 814
[B] Résultat de l'exercice			-2 626
[C] Augmentation de capital en numéraire			
<i>Dont variation du capital</i>	1 000	0,25	
<i>Dont variation de la prime d'émission</i>	1 000	3,88	4
[D] Diminution de la prime d'émission par imputation des frais d'introduction en bourse			
<b>[E] Capitaux propres à la clôture de l'exercice [A] + [B] + [C] + [D]</b>			<b>14 192</b>

## NOTE | 13 Capital

Catégorie d'actions	Valeur nominale (en euros)	Nombre de titres au 31/12/2015	% au 31/12/2015	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Montant du capital social au 31/12/2015 (en milliers d'euros)
Actions ordinaires	0,25	2 390 661	100%	1 000	598
<b>TOTAL</b>				<b>1 000</b>	<b>598</b>

Répartition du capital et des droits de vote :

Le tableau suivant résume la répartition du capital et des droits de vote au sein de la société à la clôture de l'exercice :

Principaux actionnaires	% en capital au 31/12/2015	% en droits de vote Au 31/12/2015
Mr Bertin Nahum - Fondateur	28,53%	28,53%
Management et autres personnes physiques	8,53%	8,53%
Investisseurs historiques	29,50%	29,50%
Actions Auto-détenues	0,59%	0,59%
Flottant	32,85%	32,85%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## NOTE | 14 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Le tableau suivant présente l'état des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en cours de validité au 31 décembre 2015 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
BSPCE 10/11 AG du 23/04/2010	2 650	800	100	1 750	1 850	0	200
BSPCE 07/13 AG du 26/07/2013	3 069	589		2 480	2 480	0	655
BSPCE 05/14 AG du 22/05/2014	1 000			1 000	1 000	0	0
BSPCE 12/15 AG du 10/12/2015	31 500			31 500	31 500	0	0
<b>Total BSPCE</b>	<b>38 219</b>	<b>1 389</b>	<b>100</b>	<b>36 730</b>	<b>36 830</b>	<b>0</b>	<b>855</b>

Informations complémentaires sur les BSPCE :

- **BSPCE** <sub>10-11</sub>

L'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2010 a autorisé le Président à augmenter le capital d'un montant maximal de 13 250 € correspondant à la souscription d'un maximum de 2 650 actions nouvelles de la société de 5 € de valeur nominale chacune, du fait de tout ou partie de l'exercice de 2 650 BSPCE <sub>10-11</sub> émis par la même assemblée.

En date du 13 octobre 2011, le Président a attribué 1 850 BSPCE <sub>10-11</sub> sur les 2 650 BSPCE <sub>10-11</sub> émis. Les 1 850 BSPCE <sub>10-11</sub> ont été intégralement souscrits par les salariés.

Les BSPCE sont émis au bénéfice des salariés de la société et ils seront exerçables à l'issue d'un délai minimum de 3 ans à compter de leur attribution et au plus tard jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans.

Suite au départ de deux salariés de la société, en 2012 et 2013, 200 BSPCE <sub>10-11</sub> sont devenus caducs.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, l'assemblée générale extraordinaire a décidé que chaque bon de souscription de parts de créateur d'entreprises, souscrit en date du 13 octobre 2011, donnera droit à la souscription de 20 actions de 0,25 € chacune, au prix arrondi de 3,79 € ; les conditions d'attribution desdits BSPCE et de souscription desdites actions sous-jacentes restent inchangées. En conséquence, les BSPCE seront exerçables selon les termes du contrat d'émission à compter du 14 octobre 2014 et ce jusqu'au 13 octobre 2016.

En date du 23 février 2015, 50 BSPCE<sub>03-11</sub> ont été exercés, donnant droit à souscrire à 1 000 actions nouvelles de la société, à la valeur de 3,80 €, soit avec une prime d'émission de 3,55 €.

En date du 21 juillet 2015, 50 BSPCE<sub>03-11</sub> ont été exercés, donnant droit à souscrire à 1 000 actions nouvelles de la société, à la valeur de 3,80 €, soit avec une prime d'émission de 3,55 €.

Ce plan pourrait entraîner la création d'un total maximum de 31 000 actions nouvelles si tous les droits correspondants étaient exercés.

- **BSPCE** <sub>07-13</sub>

Par consultation écrite en date du 26 juillet 2013, retranscrite en date du 14 août 2013, il a été décidé de procéder à l'émission de 3 069 BSPCE au bénéfice des salariés de la société, et d'autoriser le Président à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, de la totalité de ces BSPCE dans un délai de 18 mois à compter de la consultation.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, l'assemblée générale extraordinaire a décidé que chaque bon de souscription de parts de créateur d'entreprises, dont il a été décidé l'émission en date du 26 juillet 2013, donnera droit à la souscription de 20 actions de 0,25 € chacune, au prix arrondi de 9,88 € ; les conditions d'attribution desdits BSPCE et de souscription desdites actions sous-jacentes restent inchangées.

Le Président de la Société a décidé le 10 février, le 10 juillet, le 10 octobre 2014, et le 10 décembre 2014 de faire usage de cette délégation, et a attribué respectivement 855 BSPCE <sub>07-13</sub>, 240 BSPCE <sub>07-13</sub>, et 1 335 BSPCE <sub>07-13</sub>, et 50 BSPCE <sub>07-13</sub>. Les 2 480 BSPCE <sub>07-13</sub> ont été intégralement souscrits.

Les BSPCE sont émis au bénéfice des salariés de la société et ils seront exerçables à l'issue d'un délai minimum de 2 ans à compter de leur attribution et au plus tard jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans.

En conséquence, les BSPCE seront exerçables selon les termes du contrat d'émission à compter du 09 février 2016 pour les premiers, et au plus tard jusqu'au 09 décembre 2019.

Suite au départ de salariés de la société 655 BSPCE<sub>07-13</sub> sont devenus caducs.

La délégation conférée au Président de procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, de la totalité des BSPCE<sub>07-13</sub> ayant pris fin au 31 décembre 2014, 589 BSPCE<sub>07-13</sub> ont été annulés.

En conséquence, ce plan pourrait entraîner la création d'un total maximum de 36 500 actions nouvelles si tous les droits correspondants étaient exercés.

- **BSPCE<sub>05-14</sub>**

Le Conseil d'administration du 5 mars 2015, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2014 sous sa deuxième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 1 000 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 32,76 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 05 mars 2015 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 4 mars 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 juin 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 septembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 décembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 mars 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.

Ce plan pourrait entraîner la création d'un total maximum de 1 000 actions nouvelles si tous les droits correspondants étaient exercés.

- **BSPCE<sub>12-15</sub>**

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2015, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 décembre 2015 sous sa seizième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 31 500 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 26,80 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 10 décembre 2015 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 10 décembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 mars 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 juin 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 septembre 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 décembre 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.

Ce plan pourrait entraîner la création d'un total maximum de 31 500 actions nouvelles si tous les droits correspondants étaient exercés.

## NOTE | 15 Options de souscription d'actions nouvelles

Le tableau suivant présente l'état des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (SO) en cours de validité au 31 décembre 2015 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

SO	Emis	Annulés	Exercés	Solde des options exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
SO 07/14							
AG du 22/05/2014	25 200			25 200	25 200	0	2 200
SO 10/14							
AG du 22/05/2014	15 000			15 000	15 000	0	0
SO 12/14							
AG du 22/05/2014	600			600	600	0	250
SO 03/15							
AG du 22/05/2014	5 000			5 000	5 000	0	0
SO 06/15							
AG du 22/05/2014	23 500			23 500	23 500	0	0
SO 12/15							
AG du 10/12/2015	10 500			10 500	10 500	0	0
<b>Total SO</b>	<b>79 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 800</b>	<b>79 800</b>	<b>0</b>	<b>2 450</b>

- SO 07-14

Le Conseil d'administration du 10 juillet 2014, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2014 sous sa deuxième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 25 200 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 31,47 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 10 juillet 2014 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 9 juillet 2016 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 octobre 2016 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 janvier 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 avril 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 juillet 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.

Suite au départ de salariés, 2 200 SO 07-14 sont devenu caducs.

- SO 10-14

Le Conseil d'administration du 10 octobre 2014, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2014 sous sa deuxième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 15 000 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 25,64 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 10 octobre 2014 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 9 octobre 2016 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 janvier 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 avril 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 juillet 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 octobre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.

- SO <sup>12-14</sup>

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2014, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2014 sous sa deuxième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 600 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 25,69 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 10 décembre 2014 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 9 décembre 2016 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 mars 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 juin 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 septembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 9 décembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.

Suite au départ de salariés, 250 SO <sup>12-14</sup> sont devenu caducs.

- SO <sup>03-15</sup>

Le Conseil d'administration du 5 mars 2015, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2014 sous sa deuxième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 5 000 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 32,76 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 05 mars 2015 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 4 mars 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 juin 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 septembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 décembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 4 mars 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.



- SO 06-15

Le Conseil d'administration du 25 juin 2015, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2014 sous sa deuxième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 23 500 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 30,74 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 25 juin 2015 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 25 juin 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 25 septembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 25 décembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 25 mars 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 25 juin 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.

- SO 12-15

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2015, mettant en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 décembre 2015 sous sa quatorzième résolution, a consenti au bénéfice de certains salariés, 10 500 options de souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation du capital.

Le Conseil d'administration a fixé le prix d'exercice de ces options à 26,80 € par action, correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le 10 décembre 2015 sans décote.

Les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- A compter du 10 décembre 2017 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 mars 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 juin 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 septembre 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions,
- A compter du 10 décembre 2018 à hauteur de 20% du nombre total d'option de souscription d'actions.

## NOTE | 16 Avances conditionnées

Le détail des avances conditionnées est présenté ci-après :

Avances conditionnées (en milliers d'euros)	OSEO n°A1101005J	BPIFRANCE n°A0704009J	Total
Montant à l'ouverture de l'exercice	800	592	1 392
Versements obtenus		1 094	1 094
Remboursements effectués			
Abandons consentis de la part de l'organisme			
Montant à la clôture de l'exercice	800	1 686	2 486
Objet	Aide à l'innovation pour le projet MALIBU (développement d'une plateforme robotique d'assistance à la chirurgie rachidienne)	Aide à l'innovation pour le projet BONDI (développement d'un système robotique pour les pathologies du rachis lombaire et cervical par la voie mini et/ou percutané)	
Avec ou sans intérêt	sans intérêt	Taux d'actualisation de 1,56 %	
Probabilité de remboursement	100%	100%	

La probabilité de remboursement des avances est fournie, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial ;
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet ;
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

En 2007, la société s'était vue accorder une avance remboursable de 250 K€ par Oseo Innovation et par la Région Languedoc Roussillon, pour le programme « Dispositif robotisé d'assistance à la neurochirurgie présentant de nombreuses fonctionnalités : guidage stéréotaxique, guidage endoscope, guidage laser, guidage caméra ». Cette avance a été perçue par moitié en 2007 et 2008. Ce programme ayant débouché sur le projet ROSA™, il a été estimé que les conditions de succès liées à ce projet étaient remplies, et qu'il convenait de procéder au remboursement de l'aide conformément au calendrier convenu. 30 K€ ont été remboursés en 2010, 40 K€ en 2011, 80 K€ au cours de l'exercice 2012/2013 et le solde de 100 K€ est intervenu le 18 décembre 2013.

En 2011, la société s'était vue accorder une avance remboursable de 800 K€ par Oséo et par la Région Languedoc Roussillon, pour le programme « Développement d'une plateforme robotique d'assistance à la chirurgie rachidienne (projet MALIBU) ». Cette avance a été perçue en 2011 à hauteur de 500 K€, et en décembre 2014 à hauteur de 300 K€.

En date du 11 juin 2014, la société a reçu une avance remboursable de 592 K€ au titre du premier versement d'un programme de financement « Innovation Stratégique Industrielle » de BPIFrance.

En date du 30 novembre 2015, BPIFrance a versé à la société 1 094 K€ au titre du second versement.

Ce programme, financé à hauteur de 5 065 K€, dont 3 614 K€ en avances remboursables, et 1 451 K€ en subventions, porte sur le développement d'un système robotique permettant la prise en charge des pathologies du rachis lombaire et cervical par voie mini-invasive et/ou percutanée.

*Echéancier de remboursement de l'avance conditionnée :*

Avances conditionnées (en milliers d'euros)	OSEO n°A1101005J	BPIFRANCE n°A0704009J	Total
<b>Montant à la clôture de l'exercice</b>	<b>800</b>	<b>1 686</b>	<b>2 486</b>
<b>Remboursements selon la convention :</b>			
Inférieurs à 1 an	160		160
Inférieurs à 2 ans	200		200
Inférieurs à 3 ans	200		200
Au-delà de 3 ans	240	1 686	1 926
<b>Probabilité de remboursement</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## NOTE | 17 Etat des provisions

Provisions (en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Au 31 décembre 2015
Sur titres immobilisés	22	10	7		25
Sur stocks et en-cours	49				49
Sur comptes clients	223				223
Provision garantie aux clients	123	75	79		119
Provision perte de change	64	34	64		34
Pour risques et charges	75	200			275
<b>TOTAL</b>	<b>556</b>	<b>319</b>	<b>150</b>		<b>725</b>

### Dont dotations et reprises :

<i>d'exploitation</i>	75	79
<i>financières</i>	44	71
<i>exceptionnelles</i>	200	

La provision sur titres correspond à la dépréciation en totalité des titres de la société MAEGLIN SOFTWARE SAS (Cf. Note 8), et à la provision sur actions propres de la société.

La dotation aux provisions pour dépréciation sur comptes clients est destinée à couvrir un risque de liquidité sur deux de nos distributeurs étrangers.

Les ventes étant assorties d'une période de garantie d'un an, la société a comptabilisé sur les six premiers mois de l'exercice 75 K€ de provisions correspondantes. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

La provision pour perte de change correspond aux écarts de conversion actif comptabilisés sur des créances clients, des créances rattachées à des participations (Groupe) et des dettes libellées en devises.

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des procédures prud'homales et commerciales engagées à l'encontre de la société Medtech.

## NOTE | 18 Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)	Capital restant dû	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Moins d'1 an à l'origine	14 034	419	13 615	
Plus d'1 an à l'origine	163	163		
<b>TOTAL</b>	<b>14 197</b>	<b>582</b>	<b>13 615</b>	

### Emprunt Obligataire :

A la suite de l'assemblée générale des actionnaires du 10 décembre 2015, la Société a émis 452 363 obligations convertibles, dites OCABSA<sub>2020</sub>, chacune d'une valeur nominale de 30,10 euros. A chaque obligation convertible est attachée 0,4 bons de souscription d'actions (« BSA »), chaque BSA donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la Société.

Ally Bridge Group (« ABG »), groupe d'investissement mondial spécialisé dans le secteur médical, a souscrit à l'ensemble des OCABSA<sub>2020</sub> émises.

Le règlement-livraison des OCABSA<sub>2020</sub>, qui ne sont pas admises aux négociations sur Euronext Paris, est intervenu le 17 décembre 2015.

Le produit brut de cette transaction a été de 13,6 M€, duquel ont été déduit certains frais ainsi que la rémunération de l'agent de placement.

La société a par ailleurs remboursé, au cours des six premiers mois de l'exercice, un montant d'emprunts de 10 K€.

### Coface :

Dans le cadre de la prospection commerciale réalisée à l'international, la société a bénéficié d'avances financières de la part de la Coface. Ces avances figurent en emprunts et dettes financières diverses pour un montant de 163 K€ au 31 décembre 2015.

Le remboursement de ces avances sera fonction du chiffre d'affaires qui sera réalisé au Canada et aux USA.

### Dettes Groupe :

La société a une dette cumulée envers ses filiales de 407 K€ au 31 décembre 2015.

## NOTE | 19 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes d'exploitation (en milliers d'euros)	Montant brut	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 310	2 310		
Dettes fiscales et sociales				
<i>Personnel</i>	341	341		
<i>Organismes sociaux</i>	378	378		
<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaires</i>				
Autres dettes	11	11		
Produits constatés d'avance	620	324	296	
<b>TOTAL</b>	<b>3 659</b>	<b>3 363</b>	<b>296</b>	<b>-</b>

Le solde des dettes fournisseurs par antériorité, hors factures non parvenues, est détaillé ci-après :

Antériorité selon la date de facture (en milliers d'euros)	< 60 jours	De 60 jours à 90 jours	> 90 jours	Total
Dettes fournisseurs	1 049	13	110	1 172
% d'apurement à la date d'arrêté des comptes	98%	67%	86%	96%

## NOTE | 20 Comptes de régularisation passif

Les charges à payer incluses au passif du bilan se décomposent comme suit :

Charges à payer incluses dans les postes suivants (en milliers d'euros)	31/12/2015 (6 mois)	30/06/2015 (12 mois)
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs	1 138	253
Dettes fiscales et sociales	476	498
<b>TOTAL</b>	<b>1 614</b>	<b>751</b>

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 620 K€ au 31 décembre 2015. Ils ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur les périodes suivantes.

## NOTE | 21 Chiffre d'affaires

Les produits de l'activité ordinaire sont détaillés ci-après :

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	France	Export	Total
Vente de produits finis	21	3 584	3 605
Prestations de services	58	133	191
Ventes de matériels	24	140	164
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>3 857</b>	<b>3 960</b>

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la vente de robots et des contrats de maintenance de ceux-ci.

## NOTE | 22 Frais de recherche et développement

L'ensemble des frais investis par la société au cours du semestre dans le cadre de l'activité recherche et développement s'élève à 935 K€.

## NOTE | 23 Effectif salarié

L'effectif moyen du personnel de la société à la fin du premier semestre de l'exercice s'élève à 38,69 salariés.

L'effectif moyen du personnel de la société au 30 juin 2015 s'élevait à 30,80 salariés.

## NOTE | 24 Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2015, La perte exceptionnelle de 225 K€ provient de la provision pour litige commercial comptabilisée sur la période, pour un montant de 200 K€, des pertes nettes comptabilisées sur le contrat de liquidité durant la période pour un montant de 25 K€.

## NOTE | 25 Impôts sur les bénéfices

Impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	31/12/2015 (6 mois)	30/06/2015 (12 mois)
Crédit d'impôt recherche		-275
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-</b>	<b>-275</b>

Compte tenu des avances remboursables et subventions reçues durant les six premiers mois de l'exercice, le crédit d'impôt Recherche pour l'année 2015 est nul.

## NOTE | 26 Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 12 133 K€ au 30 juin 2015.

## NOTE | 27 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de la période s'élève à 40 K€ hors taxes.

## NOTE | 28 Opérations avec les parties liées

Aucune opération avec les parties liées n'est à mentionner.

## NOTE | 29 Engagements hors bilan

### *Engagements donnés*

#### **Emprunts bancaires**

La société ayant remboursé la totalité de l'emprunt n° 208206009600 contracté auprès de la Société Générale, le nantissement de son fonds de commerce pour la totalité de l'emprunt a été levé au 31 décembre 2015.

#### **Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux**

La ventilation par échéance des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux est présentée ci-après :

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux (en milliers d'euros)	Total	Paiements dus	Paiements dus	Paiements dus	Paiements dus
		< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 12 mois
Contrats d'achats	1 460	174	1 055	231	
Contrats de partenariat	210	175	35		
Contrats de location simple :					
Loyer siège social	736	38	38	76	584
<b>TOTAL</b>	<b>2 406</b>	<b>387</b>	<b>1 128</b>	<b>307</b>	<b>584</b>

#### **Contrats d'achats**

Les contrats d'achat correspondent à la signature de bons de commandes pour l'approvisionnement de robots afin de couvrir les besoins de production des mois à venir.

#### **Contrats de partenariat**

Les contrats de partenariat conclus par la société ont été enregistrés en totalité en comptabilité au 31 décembre 2015. Ils ne font ainsi l'objet d'aucun engagement hors bilan.



### Contrats de location simple

Les données comprennent uniquement les loyers du siège social correspondant à l'unique obligation contractuelle significative sur l'exercice. Un bail a ainsi été signé au titre des locaux occupés par la société à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014. Ledit bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation à l'issue d'une période de six ans.

### NOTE | 30 Tableau des filiales et des participations

Filiales et Participations (en milliers d'euros)	Capital Social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA H.T.	Résultat	Dividendes encaissés par la Sté
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu) :										
MEDTECH SURGICAL INC	4	290	100%	4	4			2 211	180	
MEDTECH SURGICAL LTD	1	20	100%	1	1			111	5	
MEDTECH SURGICAL NORDICS ISV		6	100%					14	1	
MEDTECH SURGICAL GMBH	25	35	100%	25	25			237	15	
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
- Participations non reprises en A :										
a) Françaises :										
MAEGLIN SOFTWARE SAS	510	-675	<1%	15				909	-582	
b) Etrangères										

#### MEDTECH SURGICAL INC :

La filiale MEDTECH SURGICAL INC est de nationalité américaine. Les chiffres présentés ci-dessus concernent la situation arrêtée au 31 décembre 2015.

#### MEDTECH SURGICAL LTD :

Créée en date du 26 mars 2014, la société a clôturé ses premiers comptes au 30 juin 2015. Les chiffres présentés ci-dessus concernent la situation arrêtée au 31 décembre 2015.

#### MEDTECH SURGICAL NORDICS ISV :

Créée en date du 04 avril 2014, la société a clôturé ses premiers comptes au 30 juin 2015. Les chiffres présentés ci-dessus concernent la situation arrêtée au 31 décembre 2015.

#### MEDTECH SURGICAL GMBH :

Créée en date du 19 décembre 2014, la société a clôturé ses premiers comptes au 30 juin 2015. Les chiffres présentés ci-dessus concernent la situation arrêtée au 31 décembre 2015.

#### MAEGLIN SOFTWARE SAS :

Les chiffres indiqués correspondent aux dernières données comptables publiées. Il s'agit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**NOTE | 31 Engagements en matière de pensions, retraites et engagements assimilés**

Les engagements de retraites n'ont pas été évalués car le faible nombre de salariés et la moyenne d'âge peu élevée rendent la valeur de ceux-ci non significative.

**NOTE | 32 Autres informations**

La société, bien que détenant l'intégralité des parts des filiales, ne remplit pas les critères rendant obligatoire la production de comptes consolidés. Elle est ainsi exemptée d'une présentation de comptes consolidés.

#### **4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE**

##### **MEDTECH**

##### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires

##### **MEDTECH**

ZAC Eureka

900 Rue du Mas de Verchant

34000 Montpellier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société MEDTECH, relatifs à la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

##### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

## **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

**Fait à Montpellier, le 8 mars 2016**

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Menon

Céline Darnet

## **5. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés dans le rapport financier semestriel de décembre 2015, sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de la société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux facteurs de risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Monsieur Bertin Nahum,  
Président Directeur Général,